



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 2 9 / 1 0 2 0 2 4

Dossier complet le : 0 8 / 0 1 2 0 2 5

N° d'enregistrement : 2024-8268

1 Intitulé du projet

Construction de 2 serres multichapelles sur un terrain nu sur la commune de Villebernier 49400 sur les parcelles B1114-B1115-B580-B581-B582-B583-B585-B586-B599-B600 et B562-B568-B569-B1701-B1701(anciennement B1586 du à une modification de cadastre)-B1585.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SOLVERT

Raison sociale

SAS

N° SIRET

8 8 5 1 3 5 9 1 3 0 0 0 1 4

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

PULICE

☒ Monsieur

Prénom(s)

Antonin, Gino, Serge, Baptiste

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39°	Travaux de constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R.*420-1 du même code supérieur ou égale à 10 000 m ²

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction de 2 serres multichapelles sur terrain nu (pas de démolition) constituée de plastique colorie blanc, métal et filet vert

L'unité foncière est de 9ha5410. La partie concernée par la projet 8ha3878 (voir annexe unité foncière)

La totalité des parcelles est exploitée en maraîchage. 3 forages à proximité, pas de forage supplémentaire prévue.

Il existe des petites serres démontables de largeur variant de 4 à 7 m pour une surface totale de 6050 m² (année de montage entre 1992 à 2008). Le démontage de 4 serres pour une surface de 1440 m² est prévu pour le projet.

Il n'y a pas d'autre bâtiment en propriété sur la SAS Solvert. le siège de l'exploitation se situe à Chouzé sur Loire. Pas de construction à proximité.

Serre sur parcelle B1114-B1115-B580-B581-B582-B583-B585-B586-B599-B600

Serre n°A: longueur 195 m, largeur 96 hauteur 6 m surface au sol total : 18720 m²

Serre sur parcelle B562-B568-B569-B1701-B1585

Serre n°B: longueur 200 m, largeur 105.6 hauteur 6 m surface au sol total : 21120 m²

Bassin surface moyenne 1800 m²

4 chemins de 2 x 96 m et 2 x 105.6 m pour un total de 403.20 m

fossé à creuser 430 m

4.2 Objectifs du projet

Production maraîchère

Radis pendant l'hiver - 2 récoltes

Mâche pendant l'été - 4 récoltes

Réduire la consommation d'eau due à une évaporation moins importante.

Meilleure gestion du climat au sein de la serre d'où une réduction des intrants phytosanitaires.

Une réduction d'utilisation des plastiques car l'utilisation de plastique 300 microns sur multichapelle. Le plastique 300 microns sont utilisé pendant 15 ans(90 cultures=3,5 microns/culture). Tandis qu'en plein champ, les plastiques 35 microns ne peuvent être utilisés que sur une seule culture.

La culture est conventionnel et s'inscrit vers la démarche HVE

La Haute Valeur Environnementale (HVE) garantit que les pratiques agricoles mises en oeuvre sur l'ensemble de l'exploitation préservent les écosystèmes et limitent les pressions sur l'environnement (sol, eau, biodiversité...)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Terrassement

Montage de charpente métallique

Bachage

Remblais sur les 4 chemins de avec nivelage 483 m³de pierre

Demontage de 4 serres pour une surface de 1440 m² (6 m x 60 m) pour le projet.

Création d'1 bassin de retention pour régulation des eaux pluviales:

Bassin surface moyenne 1800 m²

Profondeur 1 m largeur 10 m longueur 180 m

Totalité 1800 m³

Type d'ancrage en béton.

Travaux prévus à partir du 01/07/2025 jusqu'au 31/03/2026

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le dispositif d'arrosage des cultures retenu est la micro aspersion avec électrovannes et programmateur à sonde.

Il y a 3 forages de nappe alluviale sont existant débit 18 m³/heure et 10 m³/heure et 12 m³/heure.

Les serres ne sont ni chauffées et ni éclairées .

Pas de plantation de haie prévue.

Un bassin est prévu pour la régulation des eaux de pluviales dimension 1800 m² en surface moyenne par 1 m de profondeur pour un volume total de 1800 m³ raccordé à la serre par des tuyaux collecteurs. (voir annexe Etude hydraulique)

Il y aura un rebâchage dans 15 ans environ.

Et la structure va être utilisé pendant 60 ans environ.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire (PC)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Unité foncière 9.5410ha retenue projet 8.3878 ha	Serre A 18720 m ² 195 m x 96 m x 6 m Serre B 21120 m ² 200 m x 105.6 m x 6 m
Bassin	1800 m ² x 1
Chemins	403 m x 8 m
fossée	430 m
forage volume annuelle de référence	4847 m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : La Brèche

Localité : Villebernier

Code postal : 4 9 4 0 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4 7 ° 2 5 , 6 2 " 5 Lat. : 0 0 ° 0 0 , 5 2 " 5

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ , _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ , _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ , _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ , _____ " _____

Communes traversées :

49400 Villebernier

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

B1114-B1115-B580-B581-B582-B583-B585-B586-B599-B600 et B562-B568-B569-B1701-B1585 : Parcelle classée A, Zone agricole - Projet de plan de prévention des risque périmètre des PPRI

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	6 km Massif forestier de la Breille, de Pont-Ménard, de la graine de sapin, zone de transition et Lac de Rillé 5202004475
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	730 m Grève de la Loire à Montsoreau FR3800822
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Parc Loire Anjou Touraine FR8000032

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Le plan de prévention des risques naturel (PPR) de type Inondation Par une crue à débordement lent de cours d'eau
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Date de prescription : 24/11/2014 Date d'approbation: 06/03/2019
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Pas de risque connu
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Commune hors ZRE cénomaniens avec suivis rapproché des prélèvements.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☒	☐	Saumur(49) eau de captage d'eau potable Le Petit Puy - eau de nappe alluviale situé à 3.9 km
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	730 mètre Zone Natura 2000 Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Des forages pour irrigation sont déjà existants. Pas de prélèvement supérieur qu'au paravant car les terres sont cultivées pour les légumes sous tunnel.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'Impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Les terres sont déjà exploitées en maraichage.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Un continuité du mode culture actuelle est conservée. Les sociétés sont labellisée HVE La Haute Valeur Environnementale (HVE) garantit que les pratiques agricoles mises en œuvre sur l'ensemble de l'exploitation préservent les écosystèmes et limitent les pressions sur l'environnement (sol, eau, biodiversité...) voir annexe pré-diagnostic écologique
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Des haies sont existantes afin de limiter l'impact visuel La construction d'une serre multichapelle évite le renouvellement annuel des plastiques de petites serres.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Risque naturel (PPR) de type inondation par crue de débordement lent de cours d'eau. Phénomène prévisible, Il n'est pas de nature à compromettre le projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☒	☐	L'exploitation des parcelles se fait dans une continuité de type de cultural, dans le respect des normes en vigueur. Il n'y a pas de risque engendré par l'utilisation des pesticides et autres produits phytosanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Une activité ponctuelle sans trafic excessif est prévue pour l'acheminement du matériel nécessaire à la construction. Pas d'activité supplémentaire lors de la phase de culture.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Des serres sont présentes sur des parcelles à proximité du projet. Elle appartiennent à une autre exploitation. L'incidence visuelle est minime, l'ensemble formant au final un lot de serres au cœur d'une zone maraîchère peu visible des alentours.
D'autres serres multichapelles sont référencées sur Sigloire sur la commune. Elles se situent à 300 m, 1 km et 2 km à vol d'oiseau du projet.

L'incidence de ces nouvelles serres est minime. La parcelles est déjà cultivée pour du maraîchage, sous tunnels ou bâches plastique, irriguées grâce à des forages existants. Les nouvelles serre permettront une économie de plastique et une meilleure gestion de l'eau.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

La réduction d'intrants due à une meilleure gestion du climat sous serre.
Une prélèvement d'eau plus faible grâce à la gestion de l'irrigation avec une sonde.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale. Une serre multichapelle diminue l'utilisation annuelle de plastique et diminue également les passages de type mécanique pour cette même raison.

La réduction d'intrants dû à une meilleure gestion du climat sous serre.

Une prélèvement d'eau plus faible grâce à la gestion de l'irrigation avec une sonde.

L'emplacement du projet est proche d'une zone industrielle. La zone où se situent les parcelles est dédiée à la culture maraîchère depuis longtemps.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Plan détaillé vue geoportail, plan de situation, photographies du site, schéma serre JRC paragraphe 4.1 Photomontage, pré-dignostique écologique, Etude Hydrolique, unité foncière.	☒
2	Fiche d'information détaillée des parcelles paragraphe 4.6	☒
3	Rapport de risque, zone natura 2000 paragraphe 5.	☒
4	Risque de pollution paragraphe 6	☒
5	SIGLOIRE paragraphe 6.2	☒

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

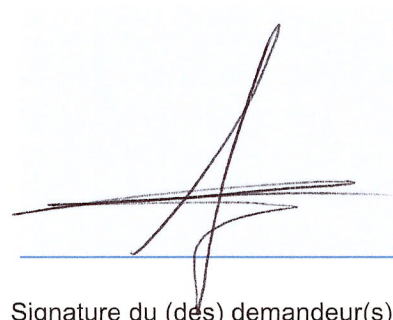
Nom Pulice

Prénom Antonin

Qualité du signataire Gérant

À Chouzé-sur-Loire

Fait le 07/01/2025



Signature du (des) demandeur(s)

